



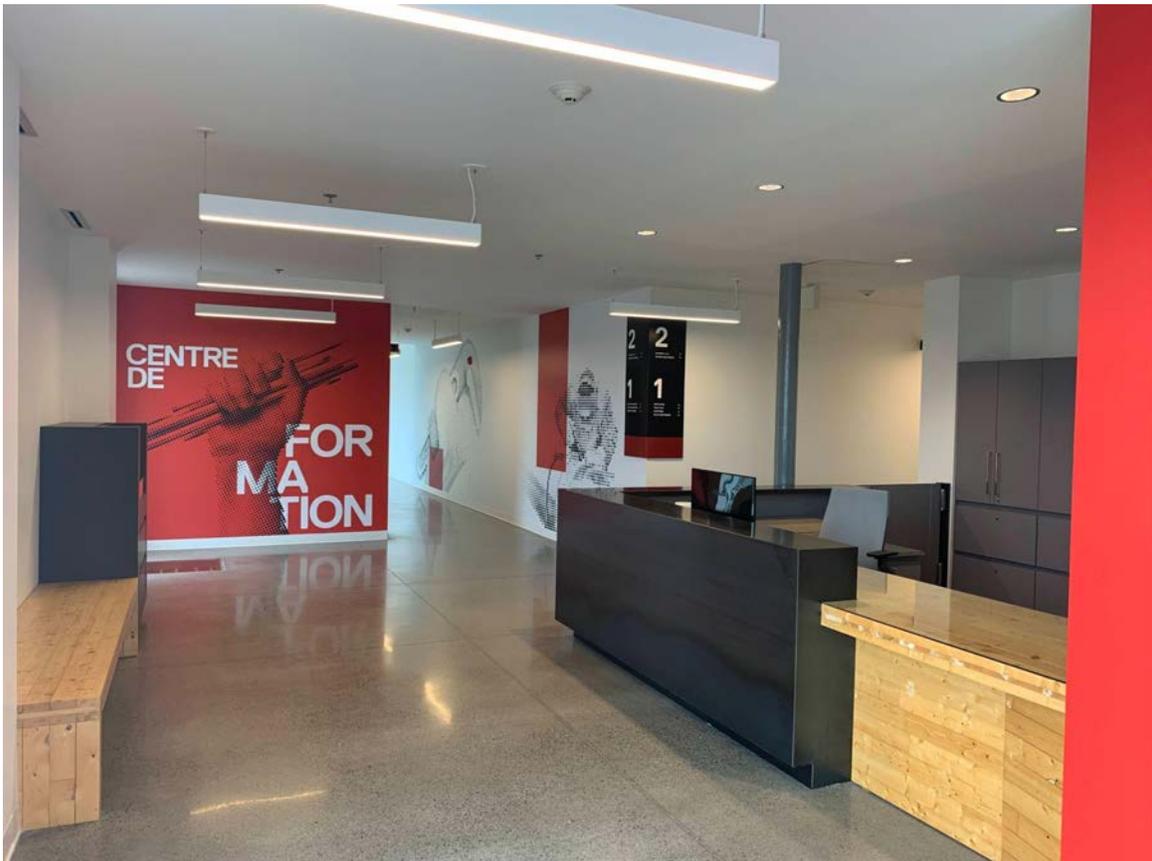
**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION UNIE DES  
COMPAGNONS ET APPRENTIS DE L'INDUSTRIE DE LA  
PLOMBERIE ET DE LA TUYAUTERIE DES ÉTATS-UNIS ET DU  
CANADA –LOCAL 144**

Consultations particulières sur le projet de loi 51 – Loi  
modernisant l'industrie de la construction.

**Commission de l'économie et du travail, mars 2024**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>QUI EST LE LOCAL 144?.....</b>	<b>3</b>
Le Local 144, une force dans l'industrie de la construction.....	3
<b>L'ASSOCIATION UNIE - CHEF DE FILE EN AMÉRIQUE DU NORD.....</b>	<b>5</b>
Un leader de la formation.....	5
<b>LE PERFECTIONNEMENT - UNE PRIORITÉ À DÉVELOPPER.....</b>	<b>6</b>
Un fonds de formation en pleine santé.....	6
<b>LE CENTRE DE FORMATION DU LOCAL 144.....</b>	<b>7</b>
<b>NOTRE RECOMMANDATION : BONIFIER L'OFFRE DE PERFECTIONNEMENT.....</b>	<b>12</b>
Complémentarité avec l'offre actuelle.....	13
Les avantages du fonds de formation pour les travailleurs et travailleuses.....	13
Notre recommandation.....	14
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>15</b>



## QUI EST LE LOCAL 144?

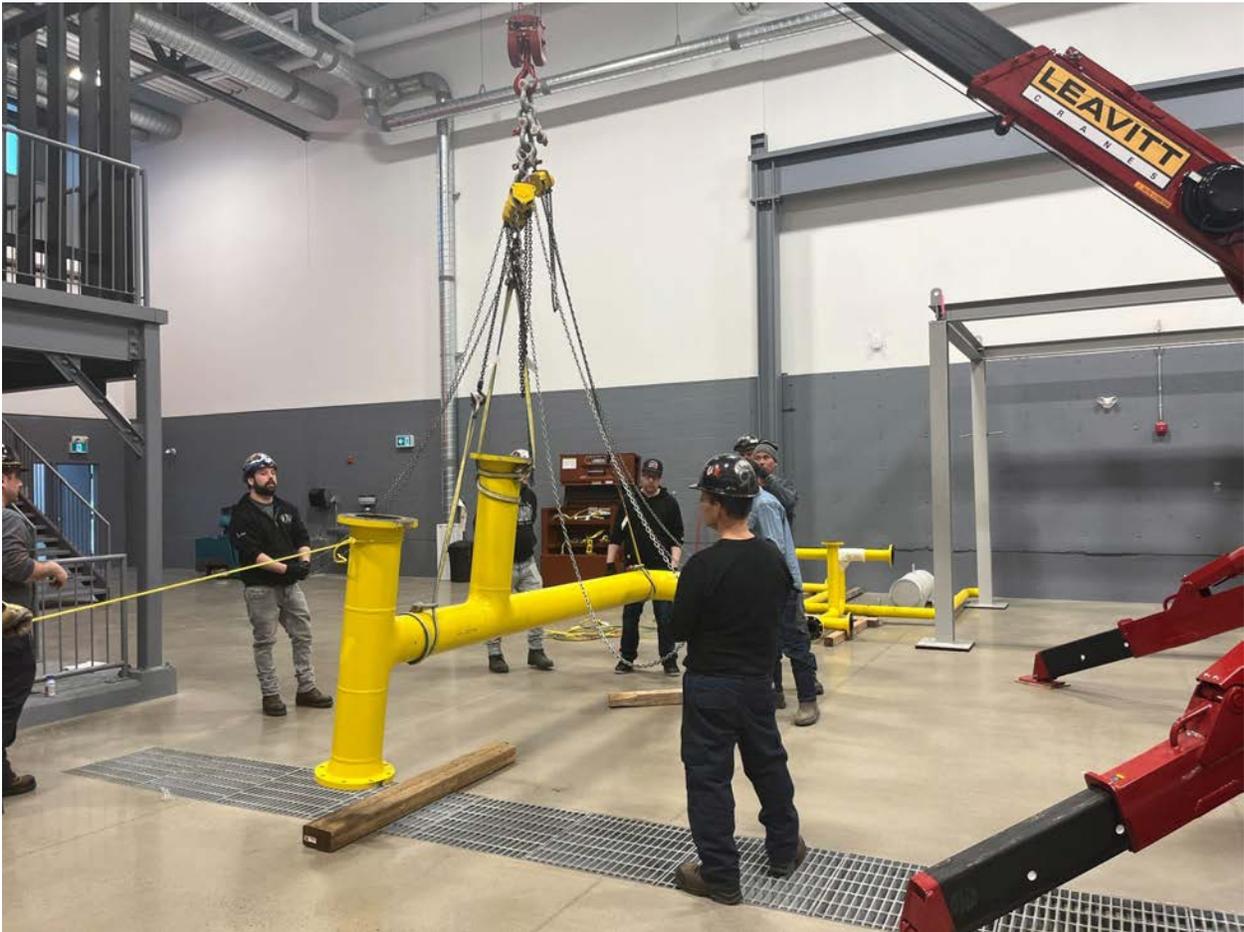
Depuis plus de 125 ans, le **Local 144** réunit la quasi-totalité des tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie dans les régions qu'il représente au Québec. Il est unique, car il est une section locale affiliée à l'**Association unie (AU)** qui représente quelque 370 000 travailleuses et travailleurs de l'industrie de la tuyauterie et de la plomberie au Canada et aux États-Unis. Cette affiliation permet à ses membres d'accéder aux chantiers syndiqués situés à l'extérieur du Québec, à de nombreux services ainsi qu'à des programmes de perfectionnement à la fine pointe.

Le 11 octobre 1889, à Washington, D.C., Monsieur Patrick J. Quinlan (premier président de l'AU) déclarait : « Les aspirations de notre association seront de construire une organisation qui devra défendre les intérêts de tous nos membres et être un monument digne des unions ainsi affiliées », par ces paroles, était adoptée la Constitution de l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de l'ajustage de la tuyauterie des États-Unis et du Canada. Cette nouvelle association s'affilie à la puissante fédération américaine du travail.

Au Québec, dans les années suivantes, un certain monsieur Andy Hall tentait dans l'ombre d'organiser une association de tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie qui avait un engouement tout particulier pour le modèle américain. Après de nombreuses rencontres de comité de formation favorable à l'organisation de tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie, Monsieur Hall et son groupe déposaient à Washington une demande de charte afin de s'affilier à l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de l'ajustage de la tuyauterie des États-Unis et du Canada. Suite à cette demande, Washington se prononça en faveur et octroya au Comité de monsieur Hall (comité de formation de tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie) une charte entrant en vigueur le 22 septembre 1898 et portant le nom d'**Association unie — Local 144**.

Le **Local 144** nomma alors son premier représentant syndical, un dénommé Billy Hudson. Dès lors débute une longue ascension qui sera marquée par plus de 125 ans d'histoire.

Le **Local 144** joue un rôle de partenaire dans l'industrie de la construction. Il est actif et reconnu au sein de plusieurs instances de l'industrie telles que le Conseil d'administration et autres comités de la CCQ, le comité de direction du Conseil provincial (International), les comités de promotion de la santé, les comités de gestion des écoles de métiers, les sous-comités professionnels, les comités de négociations des conventions collectives. **Le Local 144** s'implique également de plus en plus au sein de l'Association Unie – AU, son association internationale afin d'améliorer la mobilité de ses membres sur les chantiers syndiqués situés un peu partout au Canada.



# L'ASSOCIATION UNIE - CHEF DE FILE EN AMÉRIQUE DU NORD

L'Association Unie (AU) – United Association (UA) a été fondée en 1889 dans l'est des États-Unis pour promouvoir les intérêts des travailleurs de l'industrie des métiers de la tuyauterie. Présentement, notre association compte 370 000 membres en Amérique du Nord, dont plus de 60 000 au Canada.

Parmi les membres, 21 400 tuyauteurs, 17 600 plombiers, 4 390 soudeurs à haute pression, 4 660 mécaniciens en réfrigération, 2 500 métallurgistes, 4 100 monteurs de systèmes d'extinction automatique, 1 850 mécaniciens et 550 membres d'autres corps de métiers. De ce nombre 45 450 sont des compagnons et plus de 10 000 des apprentis.

## **Un leader de la formation**

Le UA au Canada représente la plus importante ressource de compétences professionnelles et techniques dans le secteur de la tuyauterie au Canada. C'est également un leader qui possède le plus grand réseau de formation dans son secteur au Canada.

Annuellement, le syndicat et ses entreprises partenaires investissent plus de 20 millions de dollars dans la formation initiale des apprentis et dans la formation continue, ou le perfectionnement, des compagnons.

Pour ce faire, l'AU Canada a fondé, en 2010, l'Association nationale des écoles et des collèges de l'union ou NAUSC en anglais. La mission de l'organisme est de mener l'industrie vers l'excellence en offrant des programmes complets de perfectionnement et de formation spécialisée. Nous visons à améliorer les compétences, l'employabilité et le bien-être des participants à nos programmes tout en promouvant l'apprentissage et la formation post-professionnelle.

# LE PERFECTIONNEMENT - UNE PRIORITÉ À DÉVELOPPER

Lorsque l'on regarde l'état de situation du perfectionnement au Québec, on peut remarquer l'importance d'y investir et de moderniser pour assurer une plus grande implication. En effet, en 2022-2023, ce sont 11 % des travailleuses et des travailleurs, soit 16 025 personnes qui ont effectué des activités de perfectionnement volontaire ou obligatoire. Bien que ce chiffre soit supérieur à l'objectif de 10 %, dans un contexte où l'on désire préserver la compétence, ce chiffre nous semble nettement insuffisant.

De plus, en décortiquant cette donnée, on se rend compte que ce sont 24 % des apprentis, mais seulement 3 % des compagnons qui ont suivi des activités de perfectionnement en 2022-2023.

Ce manque d'intérêt pour le perfectionnement est un enjeu sur lequel nous devons tous intervenir, que ce soit les associations syndicales ou patronales. De façon plus spécifique, les tuyauteurs ont effectué 669 activités de formation, soit 2,5 % des activités totales.

## **Un fonds de formation en pleine santé**

Actuellement, le fonds de formation issu de la négociation entre les parties et faisant partie des bénéfices financiers obtenus pour les travailleuses et les travailleurs est financé par une cotisation d'un montant de 0,20 \$ par heure travaillée.

Au 31 décembre 2022, ce sont environ 47 millions de dollars qui se sont ajoutés par le biais de la contribution sur les heures déclarées et les revenus de placement. À cette même date, les actifs cumulés sont de 216 millions pour des dépenses en activités de formation, incitatifs et promotion de 35 millions de dollars environ.

Du côté des tuyauteurs, ce sont environ 2 millions de dollars qui ont été cotisés en 2023, soit 5 % des cotisations totales.

# LE CENTRE DE FORMATION DU LOCAL 144

En 2019, le Local 144 a inauguré son premier centre de perfectionnement et de formation sur le territoire québécois. Né de la volonté des membres d'améliorer l'offre de formation pour les gens de leur métier et d'offrir des formations axées sur les besoins des travailleuses et des travailleurs, ces derniers ont investi 24 millions de dollars sur une infrastructure à la fine pointe de la technologie et répondant aux meilleures normes.

## **Le mandat et la gouvernance:**

Au Centre de formation du Local 144, nous avons comme mandat d'augmenter l'employabilité des membres à travers la formation continue et le perfectionnement. Nous avons mis sur pied un conseil d'administration paritaire composé d'employeurs et de représentants syndicaux comprenant 3 entrepreneurs d'un côté, 3 représentants syndicaux de l'autre, pour évaluer et remédier aux futures problématiques possibles et à venir sur les chantiers de construction.

Le centre met sur pied des formations qui ont pour but de soutenir les besoins des salariés, des entrepreneurs et de l'industrie pour répondre aux enjeux de production, de santé-sécurité et aux avancées technologiques sur les lieux de travail.

## **Les installations**

Le centre de formation compte 3 salles de classe pouvant accueillir 84 étudiants et totalisant une superficie de 2 500 pieds carrés, dont une salle multimédia avec les équipements nécessaires pour la lecture et la conception de plans 3D, par exemple, ou l'aide en vidéoconférence si nécessaire puisque tous ne peuvent pas se déplacer, étant donné que nous couvrons l'ensemble de la province.



Du côté pratique, les installations comptent 19 000 pieds carrés d'aires de travail divisées en trois ateliers. Chaque atelier est équipé avec un pont roulant de cinq tonnes et un bureau pour l'instructeur. Un atelier est équipé avec vingt cubicules de soudage, prêts pour travailler l'acier et les alliages. Chaque cubicule de soudage est aménagé avec une table à aspiration intégrée et un bras d'aspiration indépendant pour s'assurer que les soudeurs puissent pratiquer et apprendre dans un environnement sécuritaire. Dans cet espace de travail, nous avons aussi inclus une salle de meulage, meublée avec deux tables de meulage à ventilateur et filtre intégré pour réduire le bruit et la poussière dans nos aires de travail.



Le deuxième atelier est l'espace de fabrication. Il est équipé de six tables de fabrication avec six bras d'aspiration. Le dernier atelier est l'atelier polyvalent. Elle contient une mezzanine de 650 pieds carrés pour recréer des installations sanitaires de plomberie sur 2 niveaux. Cette mezzanine est érigée au-dessus d'un réservoir de pierre concassée, pour que les compagnons et apprentis puissent pratiquer la plomberie souterraine, où nous avons réalisé la section plombier de la compétition nationale d'apprentis de l'Association Unie.



Nous avons aussi une cour arrière de 50 000 pieds carrés où nous avons coulé une dalle de béton et bâti une structure pour les formations d'élingage et gréage. Cet espace compte aussi une aire de 1 000 pieds carrés pour les cours de soudage extérieur.



### **L'offre de formation**

Depuis 2019, le centre de formation du local 144 a développé et perfectionné 4985 travailleuses et travailleurs de la construction et plusieurs autres s'ajoutent chaque semaine.

Vous trouverez à l'annexe 1 ci-jointe, la liste des formations offertes jusqu'à aujourd'hui, dont certaines, en collaboration avec des entreprises de notre industrie qui nous font confiance et qui apprécient nos installations.



## **NOTRE RECOMMANDATION : BONIFIER L'OFFRE DE PERFECTIONNEMENT**

Comme vous pouvez l'observer, le Local 144 possède les installations, l'expérience et l'équipe adéquate pour offrir un perfectionnement qui répond aux besoins des travailleuses et des travailleurs, des entreprises et de l'industrie.

Alors que plusieurs formations ont été annulées l'an dernier par manque de locaux ou de formateur, nous considérons que l'offre de formation doit être bonifiée et diversifiée. Comme c'est le cas dans tous les Canada, les travailleuses et les travailleurs devraient avoir le libre choix d'effectuer leur perfectionnement avec leur syndicat et qu'il soit admissible aux mêmes programmes que ceux offerts par les employeurs.

Actuellement, le site de la CCQ présente le régime ainsi «Le régime de formation est développé conjointement avec les partenaires de l'industrie, associations syndicales et patronales, réunis au sein d'une structure décisionnelle et consultative constituée du Conseil d'administration, du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, de 26 sous-comités professionnels et de 10 sous-comités régionaux.»

Cette parité décrite par la CCQ est essentielle, mais elle est aussi incomplète.

En effet, les seuls intervenants qui ne peuvent pas donner de perfectionnement financé par le Fonds de formation et de spécialisation de l'industrie de la construction (FFSIC) sont les associations syndicales. C'est cette irrégularité que nous désirons corriger.

### **Complémentarité avec l'offre actuelle**

Comme vous le savez, le perfectionnement est actuellement offert par des employeurs, des associations patronales et la CCQ. Ces formations sont pertinentes, mais souffrent d'un manque d'installations, de professeurs et, dans certains cas, d'inscriptions.

De notre côté, la relation de confiance que nous entretenons avec nos membres nous permet de les inciter à mieux participer. Aussi, les installations sont à la fine pointe de la technologie et le matériel est disponible pour avoir un apprentissage optimal.

Finalement, notre intime connaissance des individus expérimentés et intéressés à partager leurs connaissances fait que la recherche d'enseignants de qualité ne sera pas un enjeu.

### **Les avantages du fonds de formation pour les travailleurs et travailleuses**

Le FFSIC est l'outil, par excellence, pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs de bénéficier d'avantages financiers importants pour s'assurer que la formation ne se fasse pas au détriment de la santé financière des membres.

Ce fonds couvre les frais directs et indirects reliés à la formation suivie. En voici quelques exemples:

- Frais d'hébergement
- Transport ou frais de déplacement à partir du domicile
- Heures versées à la réserve d'assurance
- Heures formées sont payées
- Avances de fonds selon les situations personnelles

Ces frais remboursés permettent de valoriser les activités de formation. Actuellement, les membres de l'industrie qui décident de se perfectionner au centre de formation du Local 144 n'ont pas accès à ces bénéfices et sont pénalisés financièrement. Leur perfectionnement est donc moins valorisé que celui fait par leurs collègues auprès d'autres instances.

## **Notre recommandation**

Notre organisation demande aux élus de procéder à l'insertion de l'article suivant au **Règlement sur le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (r. 7.1)**

- *10.1 : Les associations de salariés visées à l'article 1 a) de la Loi R-20 doivent, lorsqu'elles offrent de la formation professionnelle admissible à leurs membres, obtenir un financement du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.*



# CONCLUSION

Ce mémoire n'a pas pour but de commenter tous les aspects du projet de loi 51 puisque nous appuyons en tout point les représentations effectuées par le Conseil provincial (International), association syndicale à laquelle nous sommes affiliés et qui a fait des représentations larges auprès de cette commission.

Cependant, nous considérons essentiel de vous interpeller concernant l'accès au fonds de formation pour nos membres dans le cadre du perfectionnement que nous proposons au sein des locaux qu'elles et qu'ils ont décidé de construire et de développer.

Dans un contexte de développement de compétences et de maintien de l'employabilité, nous devons absolument permettre aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie de s'impliquer dans leur formation qu'ils soient à l'emploi ou pas, et ce, à l'endroit de leur choix.

Nous espérons que vous aurez une écoute attentive envers notre demande et que nous pourrons compter sur les amendements nécessaires à la bonification de l'offre de formation au Québec en mettant à contribution les regroupements de travailleuses et travailleurs.

# Annexe 1 - Offre de formation du Local 144

## **Fabrication de tuyauterie industrielle**

Une formation de 84 heures à 60 % pratique ou les participants apprennent :

- Les mathématiques de base
- La trigonométrie
- Les principes essentiels de sécurité lors de l'opération de meuleuse et soudeuse
- Les bonnes techniques d'assemblage de tuyauterie industrielle selon la technique d'usine de fabrication
- La lecture, compréhension et conception de plans isométriques avancés
- La coupe et chanfreinage de tuyauterie avec meuleuse et torches oxyacétyléniques
- L'utilisation de la soudeuse selon le procédé SMAW
- La conception et installation de supports sur mesure sur la tuyauterie
- La manipulation sécuritaire des assemblages de tuyauterie

## **Élingage et gréage**

Une formation de 25 heures à 70 % pratique ou les participants apprennent les responsabilités en levage.

- Les types de levage
- Les calculs de charges et de réduction de capacité des appareils de levage
- Les techniques de levage et de transfert de charge sécuritaire
- L'utilisation et inspection des accessoires de levage
- Les dangers associés à la météo ainsi que les dangers présents sur les lieux de travail
- L'élaboration d'un plan de levage simple
- Le signalement de grue

### **Soudage sanitaire – Pour la compagnie Thomas o Connell**

Une formation de 42 heures 100 % pratique où les participants apprennent à souder selon le procédé GTAW sur du tuyau coupé parfaitement droit, avec purge, sans métal d'apport. Une pratique très commune dans le milieu alimentaire.

### **Inside clams – Pour la compagnie Pomerleau**

Une formation de 40 heures où les participants apprennent à utiliser l' "inside clam", un outil permettant l'alignement intérieur des tuyaux avant le soudage

### **Cintrage – Pour la compagnie Pomerleau**

Une formation de 40 heures où les participants apprennent à cintrer de la tuyauterie de 12" de diamètre selon les demandes du client Énergir.

### **Séances de test Classe A**

Séances de test où les participants soudent un tuyau de 2" de diamètre cédule 160 en position 6G dans le but d'obtenir ou maintenir leur certification : Qualification obligatoire d'emploi-Québec, Classe A – Haute pression pour pouvoir souder en toute légalité sur des appareils sous pression

### **Gaz médicaux**

Formation 90 % théorique où le participant apprend à concevoir et inspecter des réseaux de tuyauterie médicale selon la norme CSA-Z7396.1. Cette norme dicte les règles pour les canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie.

### **Aide aux apprentis – Plomberie**

Cette formation en ligne offre aux apprentis de 4e année les outils nécessaires pour étudier dans le but d'obtenir leur certificat de compagnon plombier.

### **Aide à l'examen de chauffage**

Cette formation en ligne offre aux membres du Local 144 les outils nécessaires pour réussir leur examen de poseur d'appareils de chauffage.

### **Formation duplex 2205 avec Hatch**

Une formation montée en partenariat avec la compagnie d'ingénierie Hatch dans le but de former 120 soudeurs pour les chantiers de la filière de batterie dans le quartier industriel de Bécancour. Cette formation sur ce métal particulier très utilisé dans le domaine des usines à batteries permettra à nos membres de travailler un nombre important d'heures dans les prochaines années.

### **Contremaître**

Cette formation à venir a pour but d'encadrer nos nouveaux contremaîtres et de les préparer aux nouveaux défis qui les attendent. Elle se concentre sur plusieurs aspects importants d'un rôle en supervision dont l'assemblage d'équipes efficaces, la préparation du travail, l'importance d'une bonne présentation, l'utilisation de la technologie et l'aspect antisismique liés à l'installation de tuyauterie.

### **Fusion de plastiques**

La fusion de plastique prend de plus en plus de place dans notre métier chaque année et cette formation a pour but de préparer le travailleur à l'utilisation des équipements de fusion de polypropylène et de polyéthylène. Des matériaux couramment utilisés dans l'industrie gazière et de plus en plus utilisés pour la protection incendie.